



## PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Bastia, le 15 janvier 2016

### PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ET  
DES STRUCTURES TERRITORIALES

REFERENCE A RAPPELER : DRCT/BCLST/AL

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mlle LEPIDI – Mlle BASTIANI

TELEPHONE : 04.95.34.50.88- 04 95 34 50 81

TELECOPIE : 04.95.34.51.06

[anna.lepidi@haute-corse.gouv.fr](mailto:anna.lepidi@haute-corse.gouv.fr)

N° 2016-01

Le Préfet

à

M. le Président du Conseil général  
M. le Président du conseil d'administration du  
SDIS de Haute-Corse  
M. le Président de l'Office public de l'habitat  
de Haute-Corse  
Mmes et MM. les Maires  
MM. les Présidents des établissements publics  
de coopération intercommunale  
Mme la Présidente du Centre départemental de  
gestion de la fonction publique territoriale  
**(en communication à MM. Les Sous-Préfets  
de Calvi et Corte)**

Objet : Marchés et contrats relevant de la commande publique.  
Modification des seuils.

Réf : Décret 2015-1904 du 30 décembre 2015 modifiant les seuils applicables aux  
marchés publics et autres contrats de la commande publique.

Le décret visé en référence, paru au journal officiel du 31 décembre 2015, a  
modifié les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique.

En ce qui concerne les marchés passés par les collectivités territoriales, les seuils  
de procédure formalisée qui s'appliquent aux consultations engagées depuis le 1er janvier 2016  
ont été relevés comme suit :

../..

- 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services,

- 418 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité,

- 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux et les contrats de concessions travaux publics.

Je vous précise que ce décret relève également le seuil de transmissibilité au titre du contrôle de légalité en le portant de 207 000 € HT à 209 000 € HT.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire (Tél. 04.95.34.50.81, 04.95.34.50.88 ou 34.50.80).

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, secrétaire général de la  
préfecture de la Haute-Corse

Signé

Jean RAMPON